



DÉLIBÉRATION N°2026/008

SÉANCE du 25 MARS 2026

Date de la convocation :
20 Mars 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Ingrid VIVIER

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 008

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alisson GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Florian ALMA (pouvoir à Georges RINCHET)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE TE38 (Territoire d'Energie Isère)

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260325-2026-008-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

- Désigne Monsieur ALMA Florian délégué titulaire et Monsieur RUIZ Christophe délégué suppléant du Conseil Municipal au sein de TE38.

La Secrétaire de séance,
Ingrid VIVIER



Ainsi délibéré le 25 Mars 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire, Stéphane LEFÈVRE

